

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1238 du 30 novembre 1939 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 1238

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le dépôt ministériel n° 26, du 15 octobre 1939

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances Le décret du 1^{er} octobre 1939 relatif à la déclaration des biens, droits et intérêts en pays ennemi ou occupé par l'ennemi: 23 Le décret du 6 octobre 1939 portant application aux territoires relevant du ministère des colonies, autres que les Aïlles et la Réunion, des dispositions d'un décret du 9 septembre 1939 permettant, en temps de guerre, le mariage par procuration des militaires et marins présents sous les drapeaux. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert Deshamps